

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2017 A SAINT-RIVOAL

Étaient présents (32) :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT-JAOUEN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Benoît MICHEL, Dominique CONNAN, Isabelle NICOLAS, Jean-Pierre SALAÛN, Eric BLANCHARD

LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU

LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM

LOPEREC : Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN, François LELUYER

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC, Geneviève LE MAT

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Daniel LE GUILLOUX, Jean LE GAC

Suppléant présent : Jean-Yves JACQ

Suppléants excusés : Odile COCHENNEC, Gérard GUEN

Secrétaire de séance : Yves Claude GUILLOU

Ordre du jour :

- ➔ Comptes de gestion 2016
 - ➔ Comptes administratifs 2016
 - ➔ Affectations des résultats 2016
 - ➔ Vote des taux de fiscalité 2017
 - ➔ Budgets primitifs 2017
 - ➔ Amortissement gîte d'étape
 - ➔ Etude patrimoniale eau et assainissement - marché de service
 - ➔ Questions diverses
-

Préambule :

Le Maire de Saint-Rivoal, Yves Claude GUILLOU souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente sa commune.

Saint-Rivoal connaît une augmentation du nombre d'habitants au vu du recensement réalisé au mois de février elle passe de 174 à 194 habitants. L'école publique bilingue Breton Français accueille 42 enfants.

L'économie de la commune est essentiellement agricole, elle compte 5 exploitations, une épicerie paysanne, un écomusée et un bar restaurant (la scierie a fermé fin décembre 2016).

Yves Claude Guillou souhaite que les réunions communautaires lors de budgets puissent tourner sur les différentes communes.

M. Thierry Rolland (Trésorier à Carhaix) est le comptable de la collectivité depuis le 01 janvier 2017, il se présente à l'assemblée et indique qu'il a été comptable au Faou et à Pleyben également en remplacement.

La séance débute à 18 heures 14.

Approbation des comptes de gestion 2016 – budgets principaux et budgets annexes

M. Thierry Rolland a eu pouvoir de M. Yves Salou pour présenter les comptes de gestion de la trésorerie de Pleyben.

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 réalisés par les deux trésoriers de l'année passée est conforme aux comptes administratifs (principaux et annexes) des trois collectivités,

Le président propose à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion des trésoriers des budgets principaux et des budgets annexes pour l'année 2016 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs des trois collectivités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion des trésoriers pour l'exercice 2016.

Vote des comptes administratifs 2016 – budgets principaux et budgets annexes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Benoît MICHEL, 1^{er} vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Eric PRIGENT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Benoît MICHEL, 1^{er} vice-président pour le vote des comptes administratifs,

Le conseil communautaire, vote les comptes administratifs de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes

Budget principal CCYE :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	456 794,01 €	188 346 €	2 261 881,61 €
RECETTES	499 146,25 €		2 292 243,96 €
RESULTAT	42 352,24 €	- 188 346 €	30 362,35 €

Budget principal CCMA :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	113 970,45 €	84 410,54 €	853 108,16 €
RECETTES	140 222,81 €		933 923,03 €
RESULTAT	26 252,36 €	- 84 410,54 €	80 814,87 €

Budget annexe chalets CCYE :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	13 871,81 €		30 032,32 €
RECETTES	24 048,22 €		49 287,79 €
RESULTAT	10 176,41 €		19 255,47 €

Budget annexe ZA La Feuillée CCYE :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	0 €		139,21 €
RECETTES	4 976,54 €		5 338 €
RESULTAT	4 976,54 €		5 198,79 €

Budget annexe atelier PITREY CCYE :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	13 909,55 €		20 715,32 €
RECETTES	0 €		22 698,72 €
RESULTAT	- 13.909,55 €		1 983,40 €

Budget annexe atelier FILEO CCYE :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	2 603,48 €		13 352,84 €
RECETTES	12 393,84 €		12 288,15 €
RESULTAT	9 790,36 €		- 1 064,69 €

Budget annexe commerce Saint-Rivoal CCYE:

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	60 230,34 €		15 179,17 €
RECETTES	16 077,91 €		14 730,88 €
RESULTAT	- 44 152,43 €		- 448,29 €

Budget annexe atelier héliciculture Guyomarc'h CCYE :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	3 185,84 €		7 205,95 €
RECETTES	7 986,75 €		7 705,95 €
RESULTAT	4 800,91 €		500 €

Budget voirie SIVOM :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	467 197,74 €		429 251,81 €
RECETTES	486 114,94 €		537 470,15 €
RESULTAT	18 917,20 €		108 218,34 €

Budget déchets ménagers SIVOM :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	9 737,38 €		799 376,90 €
RECETTES	7 310 €		825 534,91 €
RESULTAT	- 2 427,38 €		26 158,01 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Affectation des résultats 2016 –budget principal et budgets annexes**Budget principal**

▪	Résultat de fonctionnement N-1	▪
▪	<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 115.363,03
▪	<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 857.321,64
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	972.684,67
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 277.340,02
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	272.756,54
	▪ Besoin de financement = F = D + E	550.096,56
	DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe chalets

▪	Résultat de fonctionnement N-1	▪
▪	A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 19 255,47
▪	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 16 604,16
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	2.651,31
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 282,25
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
▪	Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget Voirie services communs

▪	Résultat de fonctionnement N-1	▪
▪	A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+108.218,34
▪	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	108.218,34
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 50.719,18
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
▪	Besoin de financement = F = D + E	50.719,18
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget déchets ménagers

▪	Résultat de fonctionnement N-1	▪
▪	A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 26.158,01
▪	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 68.963,40
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	95.121,41
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 6.716,36
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
▪	Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002		

Budget annexe Pitrey

▪	Résultat de fonctionnement N-1	▪
▪	A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1.983,40
▪	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 13.061,02
▪	C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	15.044,42
•	D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 3.025,61
•	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
▪	Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002		

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Fusion d'EPCI - Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties Vote des taux de fiscalité 2017

Le Président du conseil communautaire expose les dispositions de l'article 1638-0 bis du code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Monts d'Arrée Communauté issu de la fusion de la communauté de communes du Yeun Elez et de la communauté de communes des Monts d'Arrée .

Il propose au conseil communautaire de délibérer sur cette disposition.

Les écarts entre les taux des deux collectivités étant faibles il propose une unification immédiate des taux additionnels.

Vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer une intégration fiscale immédiate des taux additionnels de taxe d'habitation de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de l'EPCI Monts d'Arrée Communauté issu de la fusion. et charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote des taux de fiscalité 2017

Vu le projet de budget pour l'année 2017,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017,

Il est proposé que les taux de taxes directes locales pour l'année 2017 soit :

Taux CFE : **20,35 % avec une unification sur une durée de 3 ans**

Taux T.H. : **9,93 % avec une unification immédiate**

Taux T.F.N.B. : **2,23 % avec une unification immédiate**

Taux T.F.B. : **0 % avec une unification immédiate**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Avant de procéder au vote des budgets primitifs Jean-Yves Crenn fait part de ses interrogations au sujet des trois points suivants :

Le fournisseur de repas à l'ALSH à Brennilis.

Les missions des agents chargés de l'entretien des chemins de randonnée

L'audit demandé par la CAF sur le nouveau territoire pour la mise en place du futur contrat enfance jeunesse.

Les réponses qui ont pu être apportées :

Une convention signée avec l'association EPAL pour les différentes prestations d'animation enfance jeunesse, RPAM, EVS,... depuis le 01 janvier 2015 avait pris en compte les évolutions possibles des activités. Il n'y a donc aucun surcout lié au changement de fournisseur de repas.

Au sujet des chemins de randonnée, Yves Claude Guillou, informe que la commission ad hoc s'est réunie. Les agents chargés de l'entretien des espaces naturels vont répertoriés les chemins de randonnée. Les chemins qui seront considérés comme d'intérêt communautaire seront entretenus par le personnel en régie. Les chemins inscrits dans les deux guides de randonnée des deux anciens EPCI seront d'intérêt communautaire ainsi que les boucles VTT et équestres.

Il faut une politique d'entretien cohérente. 2017 va permettre d'affiner ce que la collectivité souhaite faire sur son territoire.

Actuellement il n'y a plus de guides de randonnée à vendre, il est proposé de les rééditer tel quel pour avoir des documents avant l'été et parallèlement de travailler sur un guide unique au territoire. Le conseil communautaire approuve la réédition d'un certain nombre de guides de randonnée à l'identique pour communiquer sur les chemins existants en attendant.

Au sujet de l'audit demandé par la CAF, une prévision budgétaire a été inscrite et il appartiendra au conseil communautaire de décider de le réaliser ou non après avis de la commission ad hoc.

Vote des budgets primitifs 2017 – budget principal et budgets annexes

Considérant le projet de budgets primitif de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes présenté par le Président

Le conseil communautaire, est appelé à voter les budgets primitifs ci-après

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Les budgets sont équilibrés en recettes et dépenses au montants de

Budget principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3.692.780,21 €	1.308.976,82 €
RECETTES	3.692.780,21 €	1.308.976,82 €

Budget annexe chalets et gite d'étape:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	55.667,55 €	28.624,93 €
RECETTES	55.667,55 €	28.624,93 €

Budget annexe déchets ménagers :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1.012.121,41 €	35.546,15 €
RECETTES	1.012.121,41 €	35.546,15 €

Budget annexe services communs voirie :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	357.499,16 €	150.660,68 €
RECETTES	357.499,16 €	150.660,68 €

Budget annexe atelier Pitrey :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	37.850,10 €	21.025,61 €
RECETTES	37.850,10 €	21.025,61 €

Budget annexe promotion du tourisme :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	111.000 €	
RECETTES	111.000 €	

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Amortissement du gîte d'étape

Il est rappelé les obligations des collectivités en matière d'amortissements des immeubles productifs dès lors que la population totale est supérieure à 3.500 habitants.

Le conseil communautaire appelé à définir la durée d'amortissement du gîte d'étape à Scignac ainsi que celle des subventions d'équipement perçues pour sa réalisation décide à l'unanimité de ses membres présents

Gîte d'étape à Scignac : 25 ans

Etude patrimoniale eau et assainissement – marché de service - Attribution

Le président rappelle qu'une procédure d'appel d'offres ouvert avait débuté avant la fusion des collectivités pour la réalisation d'une étude patrimoniale au sujet de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif en vue du transfert de compétence à la communauté de communes.

L'appel d'offres a été déclaré infructueux suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le 07 mars. Il a été relancé sous forme négocié et la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie ce jour.

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à la Société Bretonne de l'Eau et de l'Aménagement de Lorient pour un montant H.T. de 198 415 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de l'étude patrimoniale à la Société Bretonne de l'Eau et de l'Aménagement de Lorient pour un montant H.T. de 198 415 €.
- Autorise le président à faire les démarches nécessaires et signer l'ensemble des pièces à intervenir.

Questions diverses

Tarifs de vente des guides de randonnées

Les bureaux d'accueil touristique de Brasparts et d'Huelgoat dépendants de la régie l'office du tourisme de Monts d'Arrée Communauté sont amenés à vendre des éditions de randonnées réalisées par la communauté de communes.

Le prix de vente des documents est à déterminer.

Ils seront vendus dans le cadre d'une régie de recettes sur les deux sites.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Guide de randonnée : 14 circuits de la communauté de communes des Monts d'Arrée : 2 €
- Guide de randonnée : circuit de randonnée communautaire de la communauté de communes du Yeun Elez : 5 € tarif public ou 4 € pour les organismes (mairies, commerces, associations,...) qui le revende

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les prix de vente proposés.

Adopté à l'unanimité

Tarifs de vente des produits alimentaires au gîte d'étape à Scrignac

Le président explique que les prestations de repas du soir et celle de pique-nique n'existent plus au gîte d'étape à Scrignac.

Ainsi, pour pallier à cette situation, il propose de mettre en place dans le cadre de la régie de recettes, la vente de quelques produits alimentaires.

La liste des produits à la vente est la suivante :

Désignation du produit	Prix de vente TTC
Pâté d'Cochonne 156 g	4 €
Soupe crème de chou-fleur 450 ml	6 €
Soupe de Potiron 450 ml	6 €
Plat cuisiné lard mitonné au cidre 360g	11 €
Plat cuisiné bœuf bourguignon Coreff 360 g	11 €
Riz au lait au caramel 100 g	3 €
Crème chocolat 101g	3 €
Pâtes 250 g	2 €
Riz 250 g	2 €
Jus de fruit 25 cl	2 €
Perrier 33 cl	2 €
Café	1 €
Thé	1 €
Bière 33 cl	3 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les prix de vente proposés.

Adopté à l'unanimité

Adhésion ANCV

Il est rappelé à l'assemblée que plusieurs moyens de paiement sont acceptés dans le cadre de la régie de recettes chalets, gîte d'étape. Il est, en particulier, proposé aux titulaires de chèques vacances de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) de payer les services proposés par ce biais.

L'Agence Nationale pour les Chèques-vacances (A.N.C.V.) est un établissement public régi par le Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, et du ministre chargé du tourisme. La mission de l'A.N.C.V. est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Les titres nominatifs sont distribués par l'intermédiaire des entreprises et des comités d'entreprise, des collectivités territoriales et de la Fonction Publique.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le Président à signer la convention d'agrément à intervenir avec l'ANCV.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Président à signer la convention d'agrément à intervenir avec l'ANCV.
- Autorise le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre

Commissions thématiques - Modifications

Les commissions thématiques ont fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 16 février dernier au sujet de leurs membres. La composition a été modifiée par délibération du 14 mars et il est à nouveau proposé certains changements :

- services communs (voirie)

Paul Quemener, Pascal Kerharo, Thierry Jezequel, Jean-Yves Faujour, Jean-Pierre Broustal, Marie-Noëlle Jaffré, Dominique Connan, Gildas Golias, Pierre Rumen, Hervé Penven, Jean-Pierre Le Bihan, Alain Queffelec, Jean Mathias Le Rest, Marcel Salaün, Jean-Jacques Dubos, Marcel Le Guern, Jean Le Gac, **Jean-Yves Jacq**

- téléphonie, réseaux électriques, point cyber, Mégalis

Hubert Le Lann, Thierry Jezequel, François Suet, Jean-Yves Faujour, Joseph Simon, Jean-François Penven, Régis Le Goff, Jean Salaün, Stéphane Le Breton, Georges Morvan, **Hervé Quéré**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité les modifications proposées.

Le gîte d'étape à Scignac : deux personnes ont été embauchées (1 temps plein et 1 personne à 20h hebdomadaire), elles commencent début avril.

Jean-Pierre Broustal a réuni la commission chargée des *déchets ménagers*. En ce qui concerne le tri sélectif, une réflexion est engagée pour une uniformisation du système assez rapidement. Actuellement, les deux systèmes (apport volontaire et sacs jaunes) perdurent.

La séance se termine à 20h35